



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-9180>

Département(s) de publication : 13

Annonce n° 26-9180

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-114104

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : COMMUNE DE MARTIGUES

Correspondant : CHARROUX Gaby, Maire de Martigues

Adresse : Hôtel de Ville, avenue Louis Sammut, B.P. 60101 13692 Martigues cedex

Coordonnées :

Téléphone : 0442443333

Courriel : correspondre@aws-france.com

Adresse internet : <http://www.ville-martigues.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://agysoft.marches-publics.info/>

Section 3 - Description du marché

Objet du marché : Commune de Martigues - Mission de maîtrise d'oeuvre pour la réfection de la couverture du gymnase LURCAT

Section 4 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique de l'offre : 60%
- Prix : 40%

Section 5 - Attribution(s) du marché

Détail de l'attribution

Nom du titulaire / organisme : E-AR SARL

Adresse : 38 RUE MARX DORMOY, 13004 MARSEILLE

Montant (H.T.) : 36000 euros

Section 6 - Autres informations

Date d'attribution du marché : 26/01/2026

Autres informations : Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://agysoft.marches-publics.info/>
Entreprise E-AR SARL Marché n° : 25S0250000 La part de l'enveloppe prévisionnelle du maître de l'ouvrage affectée aux travaux est fixée à 400 000,00 euros HT. Le coût prévisionnel définitif sera établi dans les conditions prévues au CCAP. Le taux de rémunération (t) est fixé à : 9 % Le forfait de rémunération est provisoire. Il correspond au produit du taux de rémunération t par le montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage. Il est fixé à : 36 000 euros HT.
Nombre d'offres reçues : 6;

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/01/2026